



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1349

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association La Gourguillonaise - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacques), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1349**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Association La Gourguillonnaise - Convention d'engagements et de subvention 2010-2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association La Gourguillonnaise a été créée en 1975. Elle a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Communauté urbaine, de la ville de Lyon et d'autres collectivités publiques adhérentes.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

Le soutien de la Communauté urbaine à la Gourguillonnaise a été formalisé, pour la période récente, par la convention de subvention 2009, signée le 10 juillet 2009 et qui a expirée le 1^{er} janvier 2010.

La Communauté urbaine compte aujourd'hui 4600 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toute organisation de générations différentes. Ces facteurs engagent l'administration communautaire à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

La Gourguillonnaise est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de l'établissement. Aussi, la Communauté urbaine veillera à faciliter la connaissance auprès de ses agents de l'offre de la Gourguillonnaise en l'associant notamment à des événements organisés par le service communication interne ou les services communication des directions de la Communauté urbaine.

Dans le cadre de ces activités, l'association participe également à diverses manifestations culturelles dans lesquelles elle représente, avec son accord, la Communauté urbaine.

La Gourguillonnaise a présenté son programme d'activités et son budget prévisionnel pour la saison 2009-2010, qui font l'objet de l'annexe 1 de la présente convention.

Programme d'activité 2009-2010

L'activité 2009-2010 de l'association se décline en :

- la tenue d'ateliers hebdomadaires (club photo, école de musique, groupe de percussions, école de danse, théâtre, arts visuels, club informatique, club d'astronomie, généalogie et patrimoine, club des collectionneurs),
- la participation à des manifestations culturelles, festivals, animations organisées sur l'agglomération et la région Rhône-Alpes,
- la création d'une pièce de théâtre avec une douzaine de représentations données dans le théâtre de l'association et hors les murs,
- l'accueil de compagnies théâtrales d'amateurs et de semi professionnels dans le théâtre de l'association.

Budget prévisionnel 2009-2010

<i>Charges (en €)</i>		<i>Produits (en €)</i>	
charges de fonctionnement	151 790	subvention Ville de Lyon	29 685
loyers	82 000	subvention Communauté urbaine	208 000
salaires agents mis à disposition	76 000	cotisations adhérents	6 000
		recettes soirées	18 000
		participations aux cours	46 400
		CCAS	1 705
Total	309 790	Total	309 790

Aussi, le projet de convention proposé s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposé par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline, sur la période 2010-2012, en :

a) une contribution financière annuelle constituée :

- d'une participation financière de 50 000 €, dédiée au développement des activités de l'association.

- d'une subvention de fonctionnement de 160 000 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Ce dispositif a été mis en place par le précédent conventionnement.

Ainsi, en 2010, une somme de 6 897,41 € sera versée à l'association au titre du réajustement de la subvention de fonctionnement 2009.

Lors de la formation des tarifs des activités pour les trois saisons à venir, l'association s'engage à faire supporter équitablement ses charges de fonctionnement sur l'ensemble de ses adhérents et invités.

b) une mise à disposition de 2 agents communautaires selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet de la convention spécifique, annexe n° 2 à la convention d'engagements et de subvention 2010-2012.

c) d'une mise à disposition de locaux communautaires - situés, 343, rue Paul Bert à 69003 Lyon et 4, rue du commandant Ayasse à 69007 Lyon - en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la participation financière 2010 sont : 60 % dans le mois suivant la notification de la convention 2010-2012, 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat 2008-2009, le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits par collectivité, entre le 1^{er} septembre 2009 et le 31 août 2010.

La subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois au cours du dernier trimestre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activité 2009-2010 de l'association La Gourguillonnaise.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 216 897,41 € à La Gourguillonnaise pour l'exercice 2010 dont :

- 50 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au projet associatif 2010 de l'association,

- 160 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine,

- 6 897,41 € correspondent à l'ajustement de la subvention de fonctionnement 2009 aux dépenses réelles de personnel et de locaux supportées par l'association au cours de l'année 2009.

3° - Autorise monsieur le Président à signer avec La Gourguillonnaise :

a) - la convention d'engagements et de subvention 2010-2012,

b) - la convention de mise à disposition de 2 agents communautaires, annexe n° 2 de la convention d'engagements et de subvention 2010-2012.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la Communauté urbaine pour l'année 2010 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine pour la somme de 190 389,41 € - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 01 - opération 1487 - au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 25 094 € - exercice 2010 - compte 674 300 - fonction 222 - opération 1487 - au budget annexe du restaurant pour la somme de 1 414 € - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 01 - opération 1487.

5° - Les recettes correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 77 720 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 641 900 - fonction 020 - opération 1487.

6° - Les recettes correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 95 200 €, seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 752 100 - fonction 020 - opération 1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.